

3. Les données sur les activités humaines et l'occupation du sol

3.1. La démographie des communes du site

Cinq communes sont concernées par le périmètre du site « Côte rocheuse des Albères » : Argelès-sur-Mer, Collioure, Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère.

Entre 1990 et 1999, Argelès-sur-Mer connaît une forte croissance avec un taux moyen d'évolution annuel de 2,61, bien supérieur à ceux de la France (+0,37%) et du département (+0,86%), tandis-que la population de Port-Vendres, Cerbère et Collioure augmente modestement et que celle de Banyuls décroît légèrement (fig.50). L'augmentation de la population de la plupart des communes des Albères et de la Côte Vermeille s'explique par un solde migratoire positif, lié au climat et au cadre de vie agréable du territoire.

Entre 1999 et 2004, l'évolution n'est pas homogène pour les cinq communes du site. L'augmentation de la population se poursuit pour Argelès-sur-Mer et Cerbère mais avec un taux d'évolution annuel plus faible. Après sa décroissance lors de la décennie précédente, la Population de Banyuls-sur-Mer augmente légèrement, tandis-que celle de Collioure stagne et que celle de Port-Vendres décroît.

Des fluctuations de population bien marquées s'observent également entre l'été et l'hiver, sous l'effet de la pression touristique.

Les projections de population à l'horizon 2030 en Languedoc Roussillon donnent une progression de population de 29 % pour les Pyrénées-Orientales, soit plus de 110 000 habitants ! Ces tendances démographiques risquent donc de se traduire par un accroissement important de la population des communes du site dans les prochaines décennies et par conséquent par une fréquentation accrue des espaces naturels.

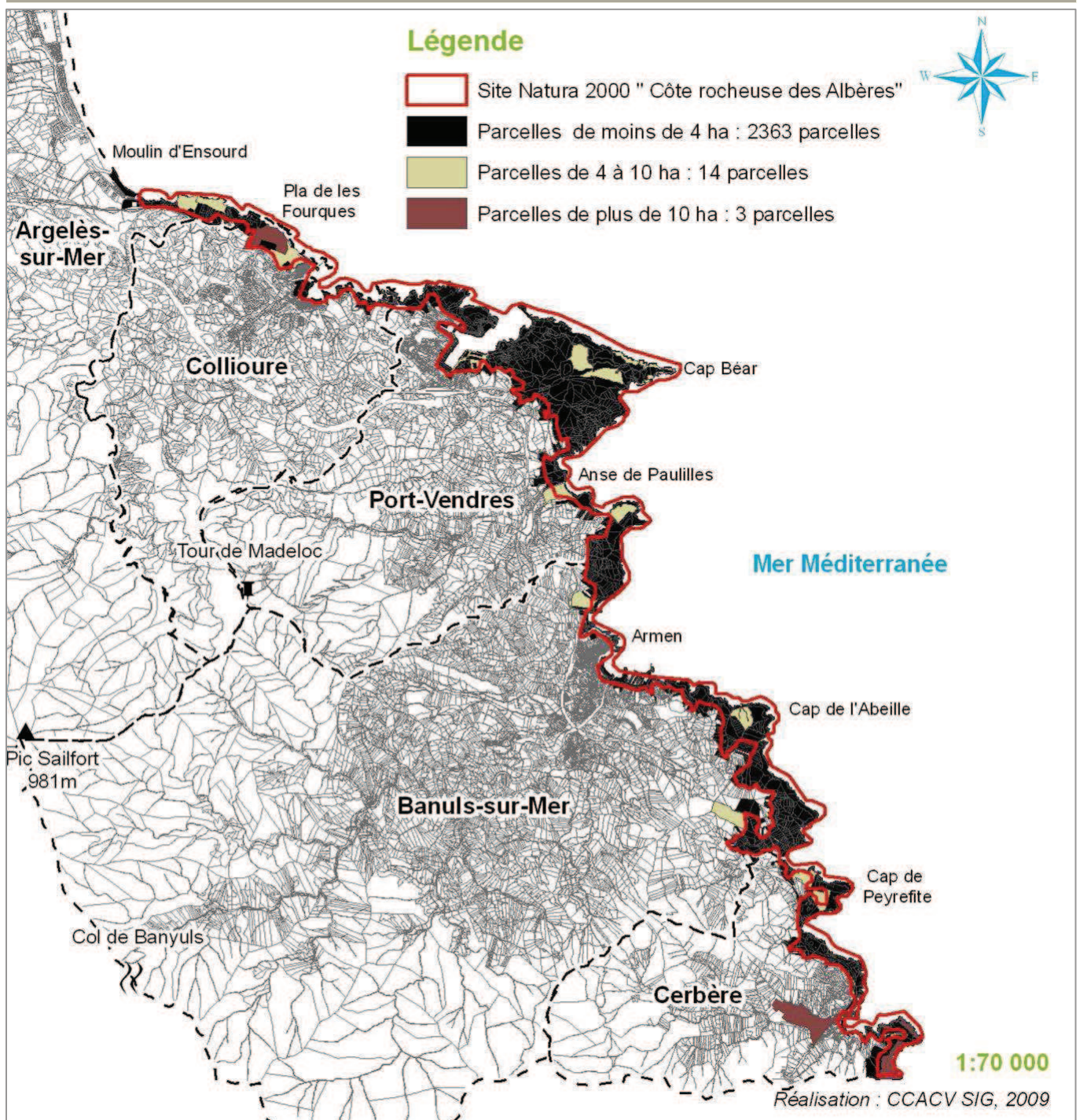
	1990*	1999*	2003 ou 2004	2004 estimé	Variation 1999-2004	Taux annuel moyen d'évolution entre 1990 et 1999 (en %)	Taux annuel moyen d'évolution entre 1999 et 2004 (en %)	2006
Argelès-sur-mer	7188	9069	9869	-	800	2,61	1,71	10 095
Cerbère	1461	1504	-	1530	26	0,20	0,40	1562
Banyuls-sur-mer	4570	4532	-	4700	168	-0,32	0,80	4723
Collioure	2726	2929	-	2929	0	0,15	0	2987
Port-Vendres	5365	5881	4579	-	-1302	1,02	-4,88	4594
Les 5 communes du site	21 310	23 915	23 607		-308	-	-	23961

* : Populations légales 1990 - 1999* et populations légales 1999 - 2006* (Populations légales millésimées 2006 en vigueur au 1^{er} janvier 2009)

Figure 50 : Evolution de la population sur les communes du site de 1990 à 2004 (Source : INSEE 2000 et 2008, Proscot, 2005)

3.2. La situation des propriétés dans le site

La situation du foncier sur les cinq communes concernées est très variée. En effet, le site est découpé en 2380 parcelles cadastrales, pour la plupart inférieures à 4 ha (carte 18). Il s'agit principalement de propriétés privées, mais on trouve également des parcelles appartenant aux différentes communes, à l'Etat ou encore au Conservatoire du littoral (établissement public). Sur la bande littorale proprement dite, l'action de ce dernier par l'acquisition de terrains (cf.1.2, fig.3 et carte 3) permet une maîtrise foncière d'espaces naturels soumis à la pression de l'urbanisation.



Carte 18 : Découpage parcellaire du site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères »

3.3. La description des activités humaines

La frange littorale est un espace remarquable mais fragilisé par les besoins du développement économique et les loisirs. La côte rocheuse est en effet soumise à une forte emprise humaine. Certaines activités peuvent donc engendrer une pression plus ou moins directe sur le site.

3.3.1. La fréquentation

3.3.1.1. Le tourisme

Le touriste est bien sûr attiré par la mer et les criques rocheuses (la réhabilitation du site de Paulilles constitue un atout supplémentaire pour l'attractivité du littoral rocheux ; ce site a ainsi accueilli plus de

150 000 visiteurs au cours de l'été 2008) mais aussi par les villages pittoresques, le patrimoine bâti très riche et par la réputation des excellents vins.

Depuis quelques années, **la fréquentation touristique du Pays Pyrénées Méditerranée connaît un palier de développement** dû à la concurrence de destinations plus lointaines à des prix équivalents. Face au constat de ce potentiel touristique fort mais menacé, l'enjeu du développement du territoire repose sur **la recherche de complémentarités entre zone de littoral et arrière pays rural** et l'allongement de la saison touristique. Si l'offre touristique en matière de sports de pleine nature n'est pas nouvelle, elle connaît depuis une quinzaine d'année une véritable explosion. Dans une société qui ne cesse de s'urbaniser, **le public recherche en effet un contact direct avec les espaces naturels** qui accueillent en France plusieurs millions de visiteurs par an (Pays Pyrénées-Méditerranée, 2007).

Le développement du tourisme rural s'inscrit dans les tendances actuelles, avec une clientèle citadine disposant de temps pour des séjours courts de proximité. Les clients de ce nouveau tourisme « n'achètent à priori ni du soleil, ni une destination exotique ou prestigieuse, ni une activité particulière mais une relation avec un environnement « naturel » et avec les différents prestataires et particuliers qu'ils ont l'occasion de rencontrer lors d'un séjour en milieu rural ». Les motivations qui ressortent des réponses aux enquêtes sont pour 80% la culture, l'histoire et l'architecture de caractère, pour 60% la gastronomie et l'œnologie et pour 40% les activités de pleine nature. Leurs attentes concernent la découverte de la nature, des savoir-faire anciens ou modernisés et la convivialité, dans les villages ou les intérieurs traditionnels (Pays Pyrénées Méditerranée, 2006).

Le site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères » supporte ainsi l'afflux touristique estival. En basse saison la fréquentation touristique n'est pas importante. Il s'agit surtout d'étrangers ou de groupes en voyage d'affaires. Pendant la moyenne saison et la haute saison, c'est-à-dire de mai à octobre, la population peut augmenter de plus de 60 000 personnes sur les communes de la côte. Sur la commune de Collioure, de 1960 à nos jours, cette population a connu une progression de 40% répartie sur tous les mois de l'année avec une fréquentation maximale du 1^{er} juin au 31 août. Ceci représente actuellement 30 000 personnes en moyenne avec une pointe à 60 000 personnes lors des fêtes de St Vincent du 14 au 18 Août. La fréquentation est tout aussi forte sur la commune d'Argelès, première station touristique du département et deuxième station au niveau du Languedoc-Roussillon (après Agde). La population y passe d'environ 10 000 habitants à l'année à 90 000 en été (Pôle relais lagunes, 2008). En tout, cette commune a accueilli **649 000 visiteurs entre mai et octobre 2006** (Office du tourisme d'Argelès, 2007). **La promotion est essentiellement basée sur le tourisme vert, les produits du terroir, la culture** (château royal et musée d'art moderne de Collioure, visite de la ville de Port-Vendres, musée Maillol et visite de l'aquarium du laboratoire Arago à Banyuls), les activités nautiques, notamment la plongée sous-marine (CG, 2006). Les activités proposées aux estivants se tournent également de plus en plus vers la montagne toute proche, qu'il convient de préserver.

Avec des moyens plus conséquents et des compétences élargies, **les communes veulent s'unir pour assurer un développement harmonieux et respectueux des sites.** D'une manière concrète, les projets visent à améliorer les conditions de desserte (accès et stationnement), à mobiliser les infrastructures d'hébergements existantes, à protéger et mettre en valeur le patrimoine architectural, paysager, et culturel. La **valorisation du « potentiel nature »** est aussi à l'ordre du jour : en additionnant leur patrimoine naturel sous-marin et leur domaine forestier, les communes de Cerbère et de Banyuls veulent créer un produit touristique autour de la découverte de la flore et de la faune sauvages. Ce produit s'est déjà enrichi avec la création du sentier sous-marin en juillet 2000 (CG, 2006). En complément, on peut citer le projet de réhabilitation du sentier littoral (ou sentier des douaniers), par la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille, qui serpente d'Argelès à Cerbère.

Il est par ailleurs important de noter la vocation touristique de certaines communes qui s'est progressivement renforcée avec **l'augmentation des résidences secondaires.**

3.3.1.2. La randonnée pédestre

Le Comité départemental de randonnée pédestre des Pyrénées-Orientales fédère 51 associations regroupant plus de 3200 licenciés. La « carte 19 » présente les principaux sentiers de randonnées présents sur les cinq communes du site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères », que les randonneurs peuvent suivre grâce au balisage et à la signalétique mis en place. La gestion et l'entretien de ces sentiers sont assurés essentiellement par la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille et localement par des associations locales de randonnée.

Sur le territoire de la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille, **des sentiers de randonnée d'intérêt communautaire** (présentant un intérêt local) ont été définis. On en compte cinq sur la commune d'Argelès-sur-Mer, quatre à Banyuls-sur-Mer, six à Cerbère, quatre à Collioure et quatre à Port-Vendres (fig.51).

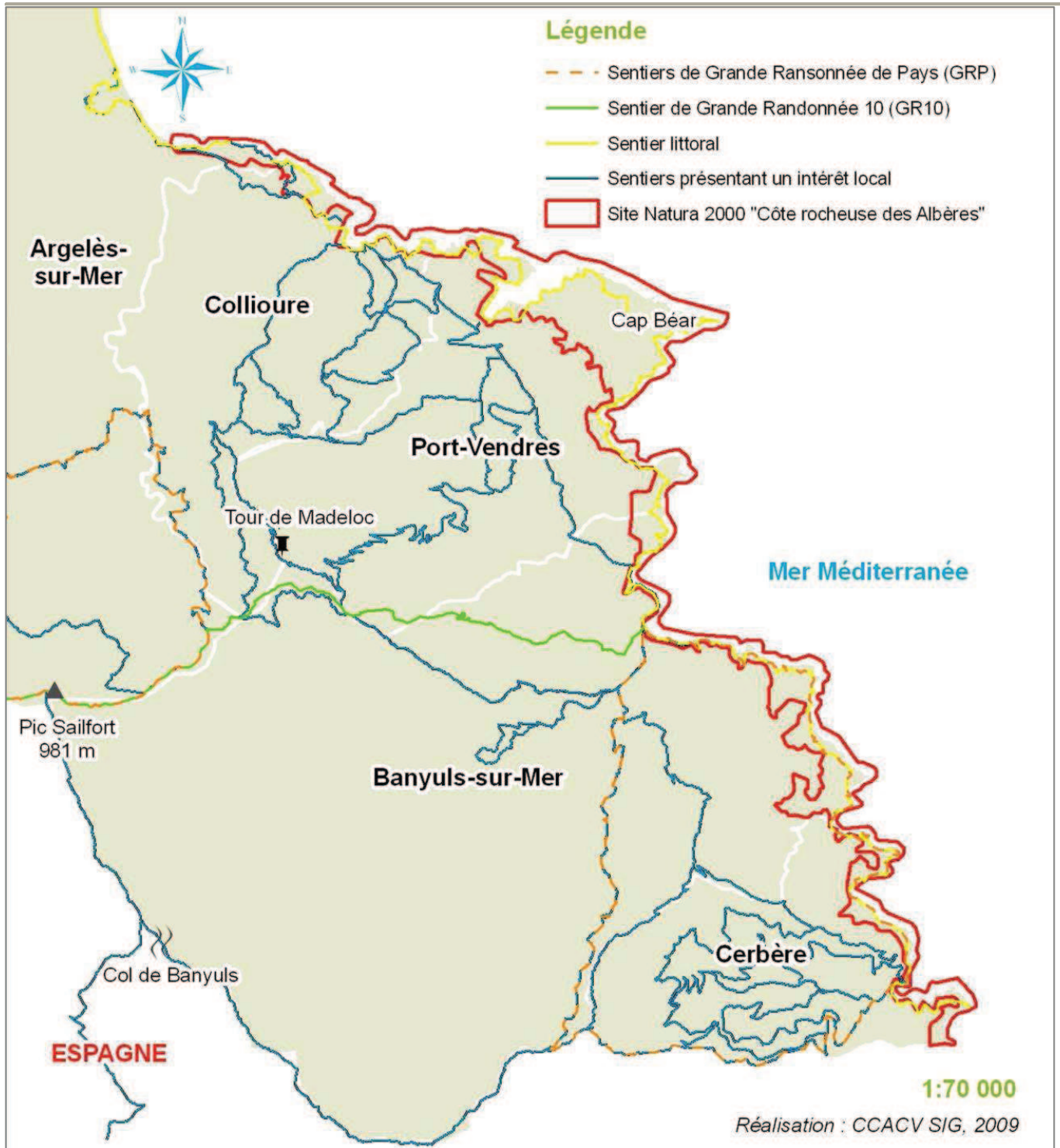
Argelès-sur-Mer	Le Château d'Ultrera
	La Massane « au fil de l'eau » : de Lavall à la Tour de la Massane
	La Tour de la Massane au départ de Valmy
	Le Chemin des conques
	Les dunes de la Réserve Naturelle du Mas Larriou
Banyuls-sur-Mer	Chemin du Balcon de la Côte Vermeille
	Sur les crêtes du Vall Pompo
	Les crêtes de Banyuls-sur-Mer
	Le Cami d'Anicet
Cerbère	Chemin du Balcon de la Côte Vermeille
	Tour des crêtes de Cerbère
	Vallée des Cerfs
	Chemin de la Frigoulette
	Chemin de la Bonnevie
	Sentier des Perdreaux
Collioure	Chemin de Consolation – Colline Pams
	Tour du Massif de la Madeloc
	Chemin du Balcon de la Côte Vermeille
	Saint-Elme – Val de Pintes – Hort de Mala Cara
Port-Vendres	Circuit des anciennes fortifications
	Chemin du Col del Mitg
	Chemin de l'eau
	Chemin des muletiers de Cosprons

Figure 51: Sentiers d'intérêt communautaire sur les différentes communes du site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères »

Le site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères » est essentiellement concerné par le **sentier du littoral** qui serpente d'Argelès-sur-Mer à Cerbère. Ce dernier a été réhabilité par la Communauté de Communes des Albères et de la Côte Vermeille. Il est extrêmement fréquenté (fig. 52). Une étude de la fréquentation de ce sentier est actuellement en cours par les gestionnaires du site classé de Paulilles.



Figure 52 : Le sentier du littoral



Carte 19 : Principaux sentiers de randonnée sur les communes du site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères »

3.3.1.3. La randonnée équestre

Sur le département des Pyrénées-Orientales, on compte 82 structures équestres dont :

- 26 concernent le **tourisme équestre** et disposent de véhicules pour transporter les chevaux et démarrer les randonnées en tout point du département ; les usagers peuvent être des cavaliers indépendants ou bien préférer un encadrement ;
- 52 sont des **centres équestres**, avec une demande des usagers d'étendre l'activité hors des centres ;
- 4 sont des **structures de location** d'âne ou d'équidés.

Sur ces 82 structures, **3 sont situées sur des communes du site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères »** (1 à Banyuls-sur-Mer, 2 à Argelès-sur-Mer) et quelques unes se situent en périphérie proche du site comme à Sorède ou Montesquieu des Albères. Les structures situées sur le littoral fonctionnent essentiellement de juin à septembre.

Au niveau national, l'équitation est en progression. La demande devrait donc augmenter dans un avenir proche. Actuellement, contrairement à certains départements comme la Drôme, les Pyrénées-Orientales ne sont pas encore suffisamment équipés pour accueillir une clientèle plus importante. Certains secteurs ont cependant déjà été aménagés. C'est le cas de la Cerdagne. Le tour du Canigou est en cours et le Vallespir devrait se faire dans un même temps, mais le massif des Albères reste à prévoir pour offrir une découverte à cheval de l'ensemble du département.

Un projet de Raid sur 5 jours afin de permettre la découverte du département est en cours. L'itinéraire devrait démarrer d'Argelès-sur-Mer et partir en direction de la Massane, du pic Neulós puis se poursuivre vers les massifs du Canigou, du Madres et du Carlit.

Un itinéraire côtier est parfois utilisé sur le secteur du Cap Béar, mais essentiellement hors saison, étant donné la fréquentation élevée de la zone littorale en été.

3.3.1.4. Les sports motorisés et l'utilisation des pistes

Les loisirs des sports motorisés sont très en vogue de nos jours. Or se déplacer en 4x4, quad, moto tout terrain, n'est pas sans conséquence sur les milieux naturels (dégradation des habitats et de la flore), sur la faune (dérangement, modification du comportement) et auprès des marcheurs et cyclistes (risques d'accidents, nuisances sonores).

Afin de concilier préservation de la nature et activités humaines, la circulation des véhicules à moteur est règlementée par divers textes :

- Loi n° 91 -2 du 3 janvier, appelée « loi 4x4),
- Article L.362.1 et L.362-2 du code de l'Environnement,
- Article R.331-3 du code Forestier,
- Code général des collectivités territoriales,
- Plan départemental des itinéraires de sports de nature.

Les principes de la « loi 4 x 4 » sont les suivants :

- **La circulation des véhicules à moteur n'est autorisée que sur les voies ouvertes à la circulation publique** (c'est-à-dire les routes nationales, départementales, communales et les chemins ruraux sauf disposition contraire ; les chemins privés sont en principe interdits à la circulation sans l'autorisation du propriétaire ; les chemins d'exploitation servent exclusivement à la communication entre parcelles et à leur exploitation ; les chemins de halage sont fermés à tout véhicules à moteur).
- **Des exceptions sont accordées** notamment aux services publics, à des fins professionnelles, aux propriétaires et leurs ayants droits et aux manifestations sportives autorisées ;
- **Les maires ou les préfets peuvent restreindre l'accès à certaines voies** ouvertes à la circulation publique ;
- **Les contrevenants s'exposent à des sanctions** lourdes et à l'immobilisation de leur engin (ONCFS, 2009).

Dans le cadre du projet Interreg III A « Pyrénées Méditerranéennes, la montagne qui unit », **un plan de circulation a été proposé sur le Massif des Albères** afin de répondre à trois problématiques :

- Protéger les espaces naturels et sites remarquables en préservant la quiétude et l'intégrité de certains sites particulièrement fragiles ;

- Améliorer l'accueil du public en offrant des points d'accès et un cadre attractifs en adéquation avec les attentes du public ;
- Assurer la pérennité du réseau de piste, prévoir son entretien futur et maîtriser les dépenses afférentes (Generalitat de Catalunya, 2005).

La mise en place de ce plan de circulation est souhaitable afin d'éviter un développement anarchique des loisirs motorisés.

La fréquentation en bref :

La pression touristique, notamment l'été, exerce un effet non négligeable sur le milieu naturel : piétinement, déchets, risques d'incendie... La côte est également fréquentée par des randonneurs, des vététistes ainsi que des conducteurs d'engins motorisés. Les pratiquants d'activités en lien avec le milieu marin (kayak, plongée, pêche...) peuvent également avoir un impact sur le milieu côtier lors de leur passage.

Des actions visant à informer et sensibiliser ses différents publics à la fragilité de la nature et au respect du patrimoine doivent donc être envisagées. En effet, il est important que les visiteurs prennent conscience des valeurs multiples des milieux naturels afin qu'ils comprennent la nécessité de les préserver.

3.3.2. La viticulture

La situation géographique du site entraîne des conditions climatiques, géologiques et pédologiques très particulières :

- Le climat méditerranéen est caractérisé par un important ensoleillement, des températures moyennes relativement douces, une forte exposition aux vents de Nord Ouest (tramontane), des courants Sud Est extrêmement humides (95 % d'humidité dans l'air) surtout des pluies violentes.
- Au niveau de la morphologie du terrain, le relief, très accidenté, s'est constitué lors de l'orogénèse Pyrénéo-provençale en formant des crêts, le plus remarquable étant celui de La Madeloc (656 m). Ces mouvements géologiques ont mis en évidence des roches éruptives cristallophylliennes, feuilletés riches en silicates, qui confèrent aux sols une forte acidité (pH de l'ordre de 4). Les sols sont, de manière générale, peu épais, peu fertiles et lessivés par les pluies torrentielles.

L'ensemble de ces particularités a contribué à définir ce terroir, coincé entre la montagne et la mer. Les Hommes, ont appris au cours du temps, à dompter cette terre pour la rendre arable, en devenant de véritables sculpteurs de montagne. Le paysage viticole actuel a pris sa forme définitive après la crise du phylloxéra à la fin du 19ème siècle.

► L'occupation de l'espace

L'occupation du territoire de la Côte Vermeille se définit en 3 zones :

- La zone littorale : urbanisée et urbanisable
- Les zones viticoles
- Les zones naturelles

On peut noter que la viticulture, qui occupe plus d'un quart de l'espace total du territoire (carte 20), constitue le principal support de l'entretien du paysage. Elle demeure une des principales ressources et richesses et contribue à la spécificité du paysage et à la beauté du site.

► Une activité économique importante pour le territoire

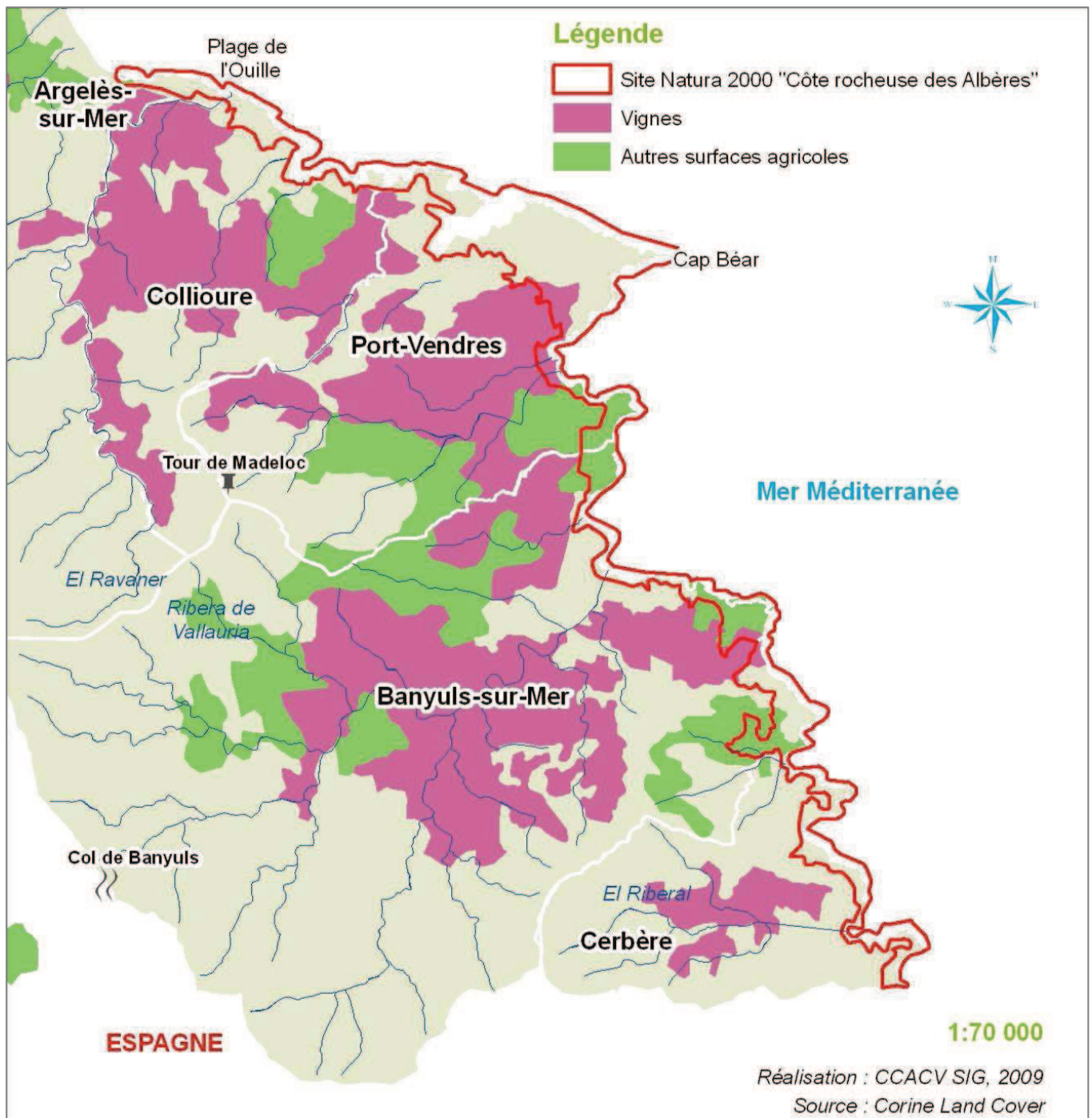
Sur ce territoire de la Côte Vermeille, on produit 3 AOC viticoles distinctes (délimitations parcellaires en cours) : AOC Banyuls (vin doux naturel), AOC Banyuls Grand Cru (vin doux naturel) et AOC Collioure

(vin sec rouge, rosé ou blanc). Les rendements à l'hectare sont très faibles. L'AOC limite la production à 30 hectolitres à l'hectare pour les Banyuls et 40 hectolitres à l'hectare pour les Collioure. Les conditions de culture sont telles que les rendements agronomiques sont pour la récolte 2008 de 23,50 hl/ha pour les Banyuls et de 35 hl/ha pour les Collioure.

La production annuelle que se partagent environ 800 viticulteurs est commercialisée par :

- Un groupement de producteurs à Banyuls (Groupement Interproducteurs Collioure Banyuls – GICB)
- Deux caves coopératives (L'Etoile à Banyuls et Le Dominicain à Collioure)
- Une trentaine de vignerons indépendants à Collioure, Banyuls/Mer et Port-Vendres)

Le tissu coopératif représente environ 75 % de la production des AOC. La moitié des vignerons cultivent moins de 2,5 hectares de vigne. Par tradition, une forte majorité d'exploitants sont pluriactifs. Cette double activité a permis la préservation du vignoble.



Carte 20 : Vignes et autres surfaces agricoles sur le site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères »

➤ *L'état des lieux du vignoble*

- 48 % des vignes sont cultivées sur des pentes situées entre 25 et 50 %
- 37 % des vignes sur des pentes de plus de 50 %

Le vignoble est caractérisé par l'instabilité des sols schisteux. La roche affleurante par endroits et les aménagements en pierres sèches (murettes et ouvrages hydrauliques) rendent les projets de mécanisation difficiles voir impossibles si l'on veut conserver l'architecture du vignoble traditionnel. Dans les nouvelles plantations de l'arrière-pays, les travaux réalisés au bulldozer, ont permis l'aménagement des parcelles (larges banquettes, tournières...) et favorisent donc le travail mécanique. C'est ainsi que pour lutter contre des incendies puissants et difficiles à maîtriser notamment à cause de vents violents, un programme de création de vignes coupe feu, situées pour la plupart en périphérie du vignoble traditionnel a été initié, après l'incendie de 1978, par la Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt. L'efficacité du dispositif est constatée régulièrement.

Dans les vignes traditionnelles, en bord de mer ou dans les vallées proches du littoral (Vallée de la Baillaury par exemple), les travaux viticoles sont réalisés manuellement. Les coûts de production sont très importants : il faut par exemple 10 heures pour traiter un hectare de vigne sur le Cru Banyuls alors que le même travail est réalisé en à peine deux heures avec un tracteur.

Jusqu'aux années 1950, la maîtrise des adventices, qui est la préoccupation majeure des vignerons, a été limitée à un travail mécanique du sol, manuel ou assisté de la force animale. Avec l'apparition des herbicides qui ont permis de gérer la flore adventive à la vigne, les travaux aratoires ont été remplacés par la technique dite de «non culture ». Cette méthode permet de limiter les phénomènes de concurrence en diminuant la pénibilité du travail du sol et en réduisant considérablement les coûts d'entretien.

Quelques décennies ont suffi à faire apparaître les limites de cette pratique culturelle, d'une part à cause de la résistance de certaines espèces aux molécules chimiques, d'autre part grâce à la prise de conscience par la population de la pollution des eaux par les herbicides.

Depuis 2006, en partenariat avec le Conseil Général et l'Agence de l'Eau, les structures professionnelles du cru (Syndicat des AOC, Chambre d'Agriculture, GDA) ont engagé un programme de réflexion et d'actions sur les problématiques d'entretien des sols et sur la qualité des eaux. Ce projet collectif s'inscrit dans le cadre du projet global de recherche d'alternatives aux herbicides porté par les syndicats des AOC Banyuls et de l'AOC Collioure. Lors du Comité de Pilotage réuni le 12 juillet 2008 à Port-Vendres, il était fait le constat que l'objectif de réduction significative de l'usage des herbicides ne pourrait être atteint que par la combinaison de solutions techniques adaptées aux différentes situations d'implantation du vignoble. Les essais d'enherbement du vignoble en période hivernale mis en place par plusieurs vignerons (biologiques et conventionnels) ont montré les limites de cette technique, en particulier sur des jeunes plantations et des sols de type ranker, notamment à cause de la concurrence en début de printemps.

Le retour aux pratiques de labour et d'entretien, en substitution des techniques de «non culture» privilégiant l'utilisation des herbicides, reste donc prioritaire. Cependant dans les conditions les plus extrêmes de pente et de largeur des terrasses viticoles, la mécanisation même avec du matériel adapté au vignoble de montagne est impossible. Face à ce constat, le recours à la traction animale traditionnellement pratiquée jusque dans les années 50, peut redevenir une des alternatives à l'usage des herbicides. Cette technique était pratiquement abandonnée à l'exception de 2 ou 3 vignerons soucieux de préserver un savoir faire culturel et en recherche d'image pour la qualité de leurs vins. Le principal obstacle à la généralisation de cette technique est son coût, quelle que soient les modalités de mise en œuvre (par le vigneron lui-même, ou par un prestataire).

► L'évolution de l'activité

Les vignes localisées à l'intérieur des terres plus faciles à travailler et de meilleur rapport donc plus « rentables » sont moins en danger que les vieilles vignes de bord de mer. Pourtant leur configuration due à l'utilisation du bulldozer pour tracer des banquettes plus larges modifie l'image et la solidité du vignoble. Contrairement au vignoble traditionnel qui n'a pu se développer et se pérenniser que grâce au dispositif de protection imaginé par les anciens : terrasses (fig.53), réseaux de canaux d'évacuation des eaux pluviales « peus de gall » (en français : pieds de coq), la longévité de ces nouvelles vignes devrait être plus réduite, chaque nouvelle pluie provoquant des dégâts importants et des transferts de matériaux vers l'aval.



Figure 53 : Le vignoble en terrasse et le réseau de canaux d'évacuation des eaux pluviales

Alors que le vignoble de la frange littorale est un atout extraordinaire pour la Côte Vermeille on assiste impuissant à sa paupérisation parce que l'entretenir est trop onéreux pour le vigneron : travail à la main, faibles rendements, entretien et reconstruction des terrasses ...

Les techniques alternatives au désherbage chimique expérimentées (travail du sol manuel, labour par traction animale ou chenillette, enherbement maîtrisé, désherbage thermique, paillage biodégradable) pourraient être une solution, mais les surcoûts de production sont très importants, trop importants pour être assumés par les vignerons. On estime que leur mise en place occasionne pour l'exploitant une charge supplémentaire allant de 1000 à 5000 euros par hectare et par an. Dans la plupart des cas, mettre en place ces techniques propres, supposerait un aménagement des parcelles.

La crise qui touche aujourd'hui l'ensemble de la planète fragilise le tissu économique local et ce sont les « petits viticulteurs » qui en subissent plus particulièrement les conséquences. On observe déjà un certain nombre de parcelles qui s'abandonnent (pas de taille des ceps, pas d'entretien du sol...).

► Une activité en danger

Le niveau de rémunération des viticulteurs lié à une conjoncture vitivinicole défavorable chute. Le moral des viticulteurs est au plus bas. Les « petits exploitants » pluriactifs, qui sans rechercher la rentabilité de leur exploitation, trouvaient un complément de revenu dans la vigne, craignent aujourd'hui d'y laisser leurs économies. La pluriactivité qui a toujours été un atout majeur pour la viticulture locale coûte aujourd'hui très cher.

Au-delà de la perte de revenus complémentaires pour les pluriactifs, le déclin du vignoble entraînerait une modification importante du paysage. On peut aisément imaginer ce que serait la Côte Vermeille sans ses vignes en terrasses ; il suffit pour cela de passer la frontière pour constater ce qu'est un paysage où aucune culture n'a été maintenue.

Dans un passé récent, l'entretien de l'architecture du vignoble a été accompagné par les Pouvoirs Publics. En 1993, le Syndicat de Défense du Cru Banyuls a reçu, par le Ministère de l'Environnement, le Label Paysage. Une prime de 22 800 euros a été utilisée pour la protection de l'environnement. Les travaux ont porté sur le maintien du tissu viticole et la préservation des anciennes vignes plantées en terrasses sur un territoire de 20 hectares environ. Cette action a permis de conforter les murettes et les peus de gall sur 6 kilomètres. Le vignoble actuel couvre environ 1 700 ha. Les murettes mises bout à bout représenteraient 6 000 km.

En 1995, le cru a bénéficié d'aides européennes sous forme d'un contrat de 5 ans, pendant lequel les vigneron (démarche volontaire et individuelle) s'engageait à réaliser des travaux de maintien, d'entretien et de réfection de l'architecture du vignoble.

En 2009, les mesures agri environnementales proposées (MAE) sont d'environ 200 euros à l'hectare. Ces aides sont uniquement destinées à compenser les surcoûts occasionnés par l'abandon des herbicides. L'évaluation prend en compte des estimations en zones mécanisables. Elles ne sont pas adaptées au territoire et ne permettent pas à la profession de faire face à la réfection et au maintien de l'architecture. On estime que pour reconstruire une murette de 1,5 mètre de haut, il faut engager 200 euros du mètre linéaire.

➤ **Une profession responsable face aux enjeux économiques et environnementaux : la réforme des AOC**

Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des AOC, les vigneron du cru ont écrit des cahiers des charges intégrant des seuils élevés d'exigence technique.

Les producteurs par cette réécriture des décrets des AOC Banyuls et Collioure se sont fixés 3 objectifs :

- Garantir l'origine
- Garantir le terroir
- Garantir l'identité pour affirmer leur typicité

Au-delà des exigences pour le vignoble (densité, charge maximale moyenne à la parcelle, pratiques œnologiques...), la profession a effectué un travail important pour l'AOC Banyuls sur la clarté de l'offre par une hiérarchisation qui doit permettre une organisation de celle-ci et une meilleure compréhension par le client. Le niveau d'exigence, s'il est ambitieux, reste accessible à la majorité des vigneron puisqu'il s'agissait d'écrire ce que font les vigneron, ce qu'ils savent bien faire, en allant au maximum de l'exigence.

La viticulture en bref :

L'ambition des vigneron du cru ne peut aboutir que si le vignoble traditionnel composé de vieilles vignes plantées des cépages emblématiques du cru, Grenache et Carignan aux faibles rendements qui donnent toutes leurs qualités aux vins, est maintenu.

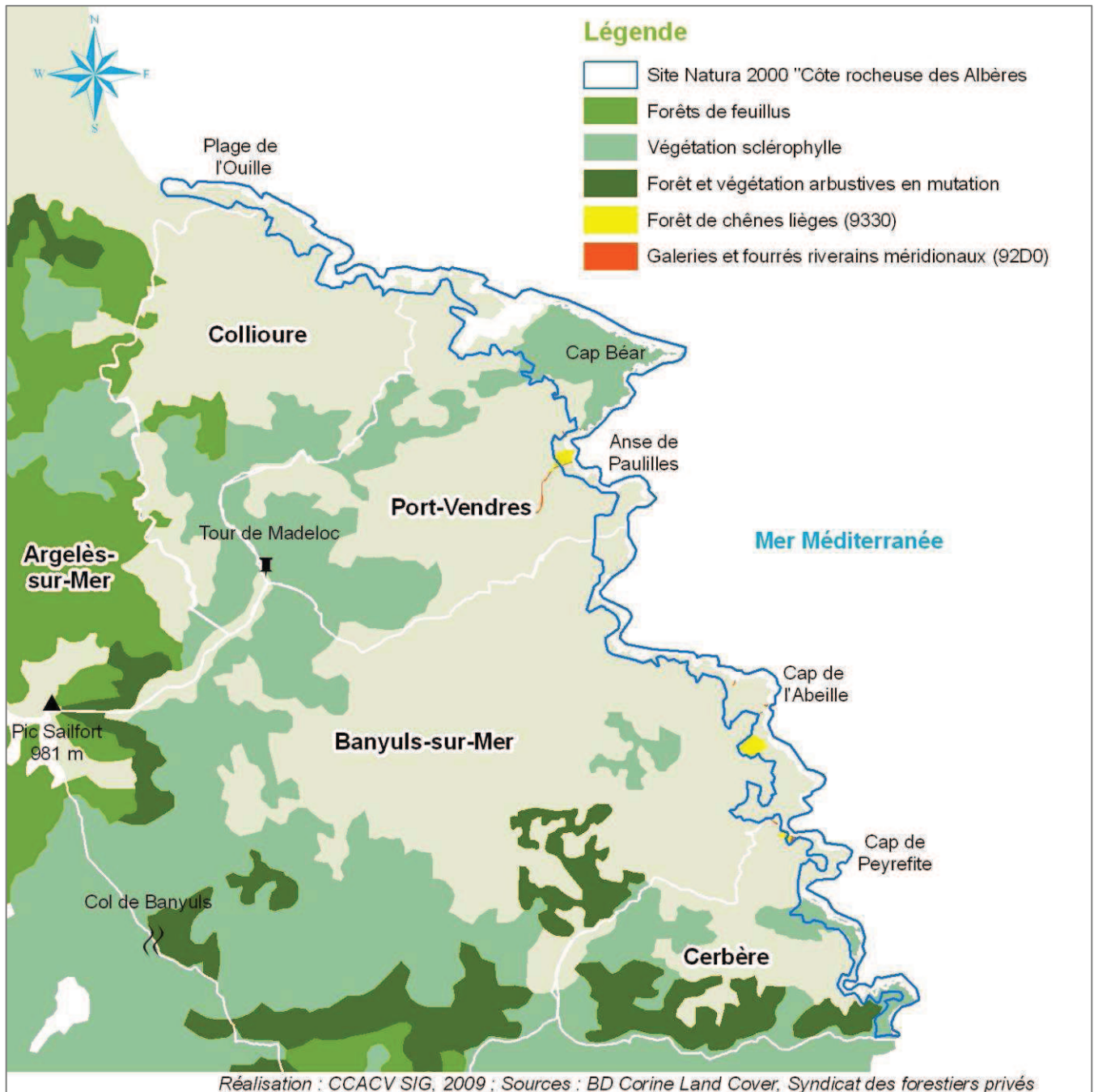
Il est urgent de donner aux vigneron, qui depuis des décennies maintiennent ce vignoble, les moyens de continuer à l'entretenir, le développer et l'aménager, notamment pour qu'un travail du sol plus respectueux de l'environnement soit envisageable.

Le paysage de la Côte Vermeille, reconnu comme exceptionnel et quasiment unique, est un bien patrimonial qu'il faut gérer et valoriser. Il ne peut être entretenu que par les vigneron. Pour le maintenir, il est urgent de mettre en place une réflexion concertée axée sur le maintien du vignoble traditionnel.

Concernant d'autres cultures, l'arboriculture tient toujours sa place pour la production de cerises et d'olives sur le piémont des Albères (CRPF, 2001).

3.3.3. L'activité forestière

Contrairement au site Natura 2000 « Massif des Albères », **la végétation de la Côte rocheuse est très dégradée et les arbres y sont rares et dispersés.** Peu de forêts sont ainsi observées. **La végétation sclérophylle occupe toutefois 185 ha des 733 ha** qui composent le site, soit 25% du site Natura 2000 « Côte rocheuse » (carte 21). Les zones concernées sont la côte de Cerbère et le Cap Béar sur la Communes de Port-Vendres. On peut également noter la présence de trois petits îlots de **chêne-liège** sur le site, soit environ 11 ha.



Carte 21 : Végétation sclérophylle sur le site Natura 2000 « Côte rocheuse des Albères »

► Les enjeux de la forêt sur la globalité du Massif des Albères

L'industrie du bois dans les Albères n'est pas développée. Les seules activités utilisant les ressources locales sont l'**exploitation et la vente du bois de chauffage** (chêne vert, chêne pubescent) et la **levée du liège** (fig.54) dans les suberaies en état ou remises en valeur. De grands industriels du liège (bouchonnier) ont leur siège au Boulou ou à Céret. Cependant, ils ne sont plus aujourd'hui que des finisseurs qui travaillent à partir de produits semi-finis importés d'Espagne ou du Portugal ; quant au liège levé dans le département, il fait le chemin inverse et est exporté en quasi totalité vers les industries de Catalogne espagnole, bien plus nombreuses et capables de réaliser toutes les étapes de transformation du liège. Selon la qualité, le bois d'œuvre est acheté par des scieurs du département (Roussillon, Cerdagne, Capcir), des départements voisins (Aude et Ariège) ou d'Espagne.



Figure 54 : La levée du liège

L'association Bois-énergie 66, qui regroupe des forestiers, des utilisateurs, des professionnels du chauffage et des transformateurs du bois a pour but de développer la filière bois-énergie, d'informer les maîtres d'ouvrage et de soutenir les actions techniques et financières. Plusieurs chaufferies ont été installées, des unités de stockage ont été construites et une déchiqueteuse a été achetée. Cette filière de chauffage au bois déchiqueté peut fournir un débouché pour les bois que l'on ne parvient pas à commercialiser.

Les principaux enjeux sont donc :

- **La production de liège** (production la plus valorisante) : Elle est possible dans la plupart des suberaies (fig.55) existantes, moyennant certains aménagements si les peuplements ne sont pas dans un parfait état de production. Les suberaies représentent un habitat prioritaire de la « directive Habitat Faune Flore ». L'IML (centre de recherche appliquée) qui s'intéresse à la gestion de la suberaie, ainsi que l'ASL GF de la suberaie catalane qui fédère une soixantaine de propriétaires en vue de réaliser des travaux (levée de liège, éclaircie, débroussaillage...) et des ventes de lièges groupées, participent au développement et à la remise en valeur de la subériculture.



Figure 55 : Une suberaie exploitée à Argelès

Le liège des Albères est en outre réputé pour sa qualité, car il se singularise d'une part par une rotation de récolte plus étalée (12 à 15 ans au lieu de 9 ans) que celle des lièges ibériques et d'autre part par une qualité moyenne supérieure et plus homogène que dans les autres zones du département, due notamment à une présence moindre du ver du liège (cf. *problèmes phytosanitaires* ci-après).

- **La production de bois** : Bien que très limitée sur le massif, la production de bois d'œuvre a pour but de produire des arbres d'au moins 40 cm de diamètre (au moins 30 cm pour le Châtaignier, mais ce dernier présentent des problèmes phytosanitaires importants), à la fin de la vie du peuplement. Dans la région des Albères, il concerne surtout les hêtraies et pinèdes de qualité situées en altitude ainsi que certains peuplements mélangés de feuillus en conditions favorables. Les nombreux taillis de chênes méditerranéens permettent souvent de produire du bois de chauffage de qualité, recherché dans le département (CRPF, 2001). Sur le site Natura 2000 « Massif des Albères », cette production concerne le chêne vert et le chêne pubescent.
- **La défense des forêts contre l'incendie** : Les risques d'incendie sont extrêmement élevés (cf. carte 22) dans toute cette région soumise à de fortes influences méditerranéennes, avec des précipitations mal réparties, une sécheresse estivale marquée et des vents violents pouvant souffler pendant une longue période. Cette sensibilité au feu est accentuée par la nature des formations basses, extrêmement combustibles.

Dans les Pyrénées-Orientales, l'arrêté préfectoral du 18 mars 2004 définit la zone d'application de la réglementation DFCI. Ainsi, **il est interdit de faire du feu et même de fumer à moins de 200 mètres d'une zone boisée, plantée, de landes, de garrigues ou maquis**, entre le 1^{er} juin et le 30 septembre pour les propriétaires et ayants droit, et tout au long de l'année pour les autres.

Sur le territoire de la Communauté de communes des Albères et de la Côte Vermeille, 623 incendies de forêt ont été recensés entre 1973 et 2008, couvrant une surface cumulée de 10 698 ha (Sources Prométhée). Les communes les plus fortement touchées par les départs de feux sont celles du littoral (Portrait de territoire, 2009). **La déprise agricole contribue à la fermeture** de ce territoire très boisé au relief prononcé. Le massif forestier se ferme ainsi autour des zones construites. En plaine,

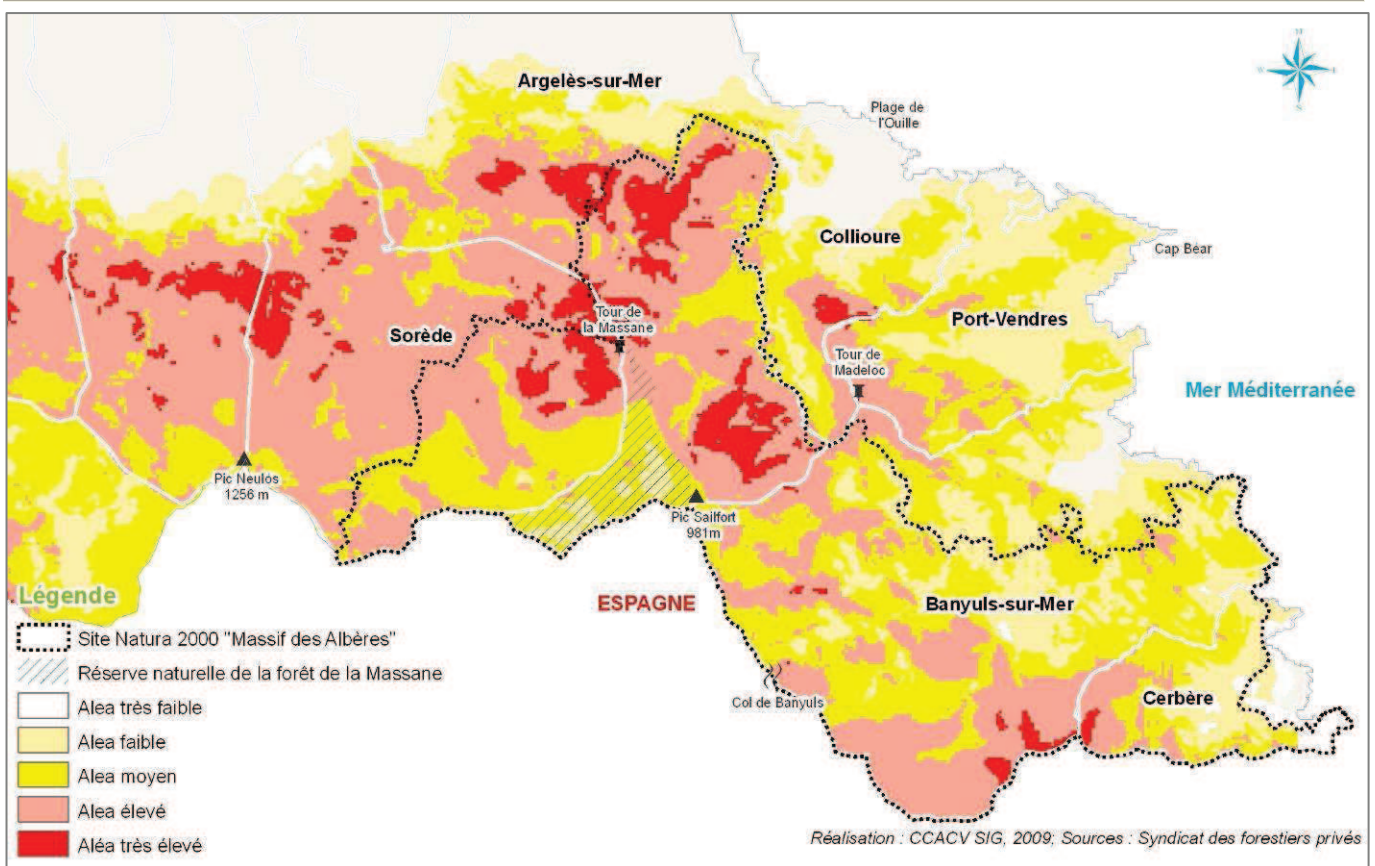
L'extension des friches renforce les risques d'incendie à proximité immédiate des zones fortement peuplées. Il est cependant possible aux communes de prendre un arrêté pour donner des consignes de débroussaillage aux propriétaires.

Des **équipements de protection** ont été installés pour la prévention (coupures vertes, tours de guet) et pour la lutte (citernes d'eau). De **nombreuses pistes permettant l'accès des secteurs les plus sensibles** pour les secours et des équipes pour assurer la surveillance en été ont également été créées (CRPF, 2001). Tous ces aménagements sont réalisés après l'élaboration d'un Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendie (PDPFCI), de Plans d'Aménagement des Forêts contre l'Incendie (PAFI, en cours de renouvellement en 2009 par l'ONF et le Syndicat des forestiers privés) ainsi que de Plans de Protection contre les Risques d'Incendie de Forêt (PPRIF) approuvés ou en cours d'élaboration (cf. fig.4). Ces documents sont pilotés par la DDTM des Pyrénées-Orientales. Le SIVU des Albères assure la maîtrise d'ouvrage des équipements (ouverture et mise aux normes de pistes DFCI, création de points d'eau, mise en place de barrière de DFCI) sur une partie des Albères, dont Port-Vendres, Banyuls-sur-Mer et Cerbère ne font pas partie.

En général, les pistes percent le massif d'est en ouest pour permettre la réalisation de coupures agricoles et pastorales **à l'interface entre le massif boisé et la plaine urbanisée** à forte fréquentation touristique. Etant donné les bases géologiques, les pistes ne se dégradent pas exagérément à condition de les soumettre à un entretien régulier mais bien souvent, il n'est pas réalisé. Ces coupures sont pourtant nécessaires à la mise en sécurité du massif. **Afin de les pérenniser, des contrats d'entretien ont autrefois été conclus entre les agriculteurs et l'Etat.** Ces contrats ont par la suite évolué en « opérations locales » puis en Contrat Territoriaux d'Exploitation (CTE) et en Contrat d'Agriculture Durable (CAD). Malheureusement les mesures trop généralistes, mal adaptées, avec de plus en plus de pénalités, ont fait que ce type de contrat ne permettait plus de répondre à la problématique DFCI. Très peu d'éleveurs ont renouvelé leur contrat avec les CTE et peu se sont réengagés en CAD. La plupart ont préféré opter pour des Primes à l'Herbe Agro-Environnemental (PHAE) qui permettent de bénéficier de financement avec moins de contraintes (MAP, 2006). **Aujourd'hui**, Les CAD ont été remplacés par les Mesures Agro-Environnemental (MAE) DFCI et **trois contrats sont actuellement signés** sur la commune d'Argelès-sur-Mer.

La **coopération transfrontalière en matière de prévention et d'intervention contre les incendies est l'objet d'une véritable concertation** qui permet de raisonner en plan de massif et de coordonner les pare-feux et la jonction des pistes. Un projet de coopération entre la Generalitat de Catalunya et le Conseil général des Pyrénées-Orientales (Interreg IV A : 2007- 2013) est en cours. Ce projet vise à protéger conjointement le massif des Albères des grands incendies, par l'élaboration d'un document de planification partagée, la mise en place d'investissements auprès des structures communales et intercommunales du secteur et la mise en œuvre de coupures agricoles (viticoles, oléicoles et pastorales). En effet le recours aux éleveurs est actuellement la solution la plus efficace après ouverture de certains milieux, pour lutter contre les incendies. Une alternative au pâturage peut être le broyage afin de maintenir les pare-feux existants en prévoyant une valorisation dans la filière bois-énergie (plaquettes forestières).

- **L'amélioration de la biodiversité des forêts** et la conservation de vieux noyaux forestiers.



Carte 22 : Evaluation de l'aléa « feu de forêt » sur le massif des Albères (Aléa : Probabilité qu'un phénomène naturel d'une intensité donnée se produise en un lieu donné)

L'activité forestière en bref :

Le massif des Albères est essentiellement constitué de forêt de feuillus, dont les trois quarts sont des forêts privées ou communales non soumises au régime forestier. Les perspectives des forestiers sur le massif sont les suivantes :

- **Améliorer la défense contre l'incendie, notamment à travers un développement plus important du sylvopastoralisme sur le piémont du massif.**
- **Relancer la production de liège, de bois de chauffage et de bois d'œuvre et améliorer les débouchés des produits sylvicoles (notamment dans le cadre de la charte forestière de territoire concernant la suberaie)**
- **Préserver la biodiversité du massif et conserver les vieux noyaux forestiers**
- **Permettre le renouvellement des peuplements dans la hêtraie**
- **Lutter contre l'érosion des sols**